Concertation relative au Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la ville de Toulouse

TOULOUSE,
VILLE INONDÉE,
VILLE INONDABLE

Réunion publique du 13 septembre 2010

Musée des Abattoirs



La réunion publique s'est déroulée dans l'auditorium Jean Cassou du Musée des Abattoirs entre 18h30 et 20h45. Elle a accueilli plus de 150 participants, dont de nombreux représentants du monde associatif et notamment des Comités de quartier de Toulouse.

Le public est accueilli par Nicolas TISSOT, adjoint au Maire de Toulouse, adjoint du quartier 2 rive gauche. Lui-même habitant du secteur, Nicolas Tissot fait part de sa satisfaction de voir de telles réunions publiques organisées et attend de cette réunion qu'elle en apprenne un peu plus à tous sur le risque d'inondation.

Avant de leur passer la parole, l'élu remercie les intervenants présents à la tribune : Thierry VATIN, Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne, Pascal SAUVAGNAC, chef du service Risque et Gestion de Crise à la DDT de Haute-Garonne et Cyril GUIGNARD, chef d'unité Prévention des Risques.

Thierry VATIN introduit brièvement la réunion publique. Il insiste sur la permanence d'un risque d'inondation à Toulouse et les nombreux précédents historiques. Il souligne également la faible conscience du risque par les Toulousains.

Il assure que la sensibilisation du public et l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation sont un enjeu majeur pour la ville.

Pascal SAUVAGNAC prend ensuite la parole pour une présentation technique et méthodologique du projet de PPRI. Cette présentation s'est articulée en trois temps :

- une description du contexte toulousain (géographie, hydrologie), un retour historique sur les inondations successives connues à Toulouse (notamment la crue de référence de 1875), un passage en revue du dispositif de protection de la ville (digues, vannes, pompes, portes étanches…) et l'introduction sur le risque de rupture de digue ;
- l'explication du processus d'élaboration du projet de PPRI : son objectif et ses conséquences, les études réalisées, les notions d'aléas et d'enjeux, les méthodes retenues pour chaque zone et les principes règlementaires envisagés ;
- l'organisation de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

Questions/Réponses

Christian GUTIERREZ, comité de quartier de Bordelongue : dans les années 50, j'ai vu la Garonne déborder et s'étaler sur 3 km, ça va très vite, c'est impressionnant : on entend le grondement de la Garonne lorsqu'elle arrive. Pour ceux qui doutent que ça puisse faire très mal, il y a d'autres exemples que la Garonne, comme le Gers qui a dévasté une partie d'Auch et de Castelsarrasin à une vitesse extraordinaire. Nous avons des rivières qui descendent rapidement des Pyrénées. Lors d'une réunion sur l'urbanisme en mairie de Toulouse, des étudiants en école d'architecture déploraient l'interdiction de construction de logements en rez-de-chaussée en indiquant « que les digues les protégeaient ». Je suis heureux d'entendre aujourd'hui que les digues ne protègent pas tout. Cet exposé toutefois s'intéresse au centre-ville alors que d'autres secteurs sont concernés comme celui de Lafourguette qui a été touché par la crue de 1875. Il faudrait regarder les autres quartiers au-delà du centre-ville et en amont de Toulouse, à la confluence de la Garonne et de l'Ariège. Si la Garonne sort de son lit avant Toulouse, elle ne pourra par « re-rentrer » dans son lit mineur, à cause des digues. Aujourd'hui si la Garonne sortait au niveau de Portet-sur-Garonne avec deux masses d'eaux qui arrivent –Ariège et Garonne - ça pourrait « pousser très fort » et les digues à ce niveau ne me semblent pas pouvoir résister. Si la Garonne sort en amont on va avoir un problème elle ne repartira pas dans son lit avant Blagnac. Autre problème en aval : avec les digues on accélère la vitesse des eaux et ce n'est pas bon. Il faut une réponse globale en réfléchissant sur une zone plus vaste.

Thierry VATIN : depuis 2004/2005 les études d'aléas ont pris en compte l'ensemble des événements possibles. Il y a bien sûr le risque sans les digues sur tous les quartiers de Toulouse - tous les quartiers de Toulouse sont représentés sur la carte - mais on a en plus ajouté le risque de rupture des digues. Si une digue venait à rompre, ça serait très grave donc on a ajouté cet aléa. On a vraiment tout pris en compte. L'ensemble des études est consultable par le public sur simple demande.

Dans la salle : et si l'eau déborde en amont ?

Pascal SAUVAGNAC : en cas d'inondation en amont de Toulouse les quartiers endigués ne risquent rien. Des batardeaux ont été mis en œuvre sur le quartier Empalot, dans le quartier de Langlade, toutes les protections de Toulouse ont été étudiées par les services de la mairie et l'Etat. On ne peut pas avoir d'inondation de Toulouse par un effet « amont-aval ».

Thierry VATIN : bien évidemment les autres communes sur la Garonne bénéficient d'un plan de prévention du risque d'inondation. Que ce soit en amont ou en aval.

Claude ARNAUD, association de défense du parc toulousain : beaucoup de choses ne sont pas mentionnées, je le sais, car j'ai travaillé avec M. Gastou puis avec Mlle Izard étudiante en troisième cycle à la mairie de Toulouse qui en a profité pour faire un ouvrage, *Toulouse au fil de l'eau*. J'ai tous les documents d'origine, j'en ai prêté 96 à la Ville.

Certaines choses n'ont pas été cités comme les inondations de 1952, de 1875 il y avait 5 km d'étendue d'eau de Toulouse jusqu'à la Cépière ; on a d'ailleurs enlevé la borne témoignant de l'arrivée des eaux à La Cépière. Il y avait 125 morts en 1875 sur l'avenue de Muret. Aussi, il n'est pas mentionné le chiffre exact des morts en 1910 par les Sociétés Savantes : 630 morts ! En un millénaire nous avons eu 82 inondations. Mais on continue de construire dans des zones inondables et a construit des cliniques où l'habitat devait quand même être au-dessus du niveau d'eau.

Animateur : maintenant les droits d'auteur sont rétablis. On note que vous avez largement contribué en 2005 à un travail d'étude sous l'égide des services de la mairie de Toulouse. Travail dont nous avons extrait un certain nombre d'images pour la publication du site internet www.toulouse-inondation.org

Thierry VATIN : je tenais à vous remercier c'est grâce à des gens comme vous que l'on peut avoir le capital de mémoire sur les inondations. Bien sûr sur notre site Internet on ne peut pas mettre l'intégralité de la documentation existante mais on a essayé de mettre les principaux événements et de donner toutes les références des documents que vous avez pu nous donner, vous ou d'autres personnes. Ce site a vocation à s'enrichir par les apports des uns et des autres. S'il y a des événements non relatés merci nous les indiquer nous vérifierons et nous les publierons.

Notez que nous vous avons présenté les événements que vous citiez tout à l'heure : la crue de 1952, celles de 1977 et de 2000, toutes ces crues sont aux alentours de 4,30 mètres ou 4,70 mètres.

Ce qu'il faut retenir aussi c'est que le plan de prévention du risque d'inondation est élaboré à partir des plus hautes eaux connues : on prend l'événement le plus grave, la crue de 1875 où l'eau atteignait 8,32 mètres au Pont Neuf.

François DUFORT, membre du comité de quartier Brienne Bazacle Amidonniers : j'ai sous les yeux un article de La Dépêche du Midi qui indique que les PPRI avaient déjà été abordés lors de la précédente municipalité avec un engagement de la mairie pour traiter la question du renforcement des digues. Un manque de fiabilité des digues était à l'époque déjà repéré sur certains tronçons. Apparemment ce plan n'a pas été mis en place puisque j'ai compris d'après vos propos que les travaux ont commencé au début de cette année. Quel lien entre le plan voté lors de la précédente municipalité et le plan actuel évalué à 16 millions d'euros ?

Pascal SAUVAGNAC : un plan de confortement a été mis en œuvre en début d'année 2010, il a démarré par toutes les études d'avant-projet et de projets pour déterminer avec certitude le programme de travaux. Les travaux eux-mêmes n'ont pas démarré, ils démarreront dans le courant 2011. Le programme identifié en 2010 va au-delà de celui de 2007 avec l'ajout de puits de pompage fixes par exemple, on va plus loin que ce qui était prévu en 2007. Les études d'avant-projet et de projets vont aussi déterminer avec précision quels seront les travaux à mettre en œuvre et donc peut-être que nous irons au-delà des 16 millions de travaux envisagés.

Thierry VATIN : petite précision sur le principe du PPRI, c'est *« on fait tout pour que les digues soient en bon état mais en même temps il n'existe pas de risque zéro »*. On a vu dans d'autres régions et d'autres pays des digues rompre. D'où la prise en compte de ce risque de rupture des digues. Malgré tout, l'entretien des digues est permanent, elles font l'objet d'une surveillance constante et de campagnes d'entretien régulières. Sur les 20 dernières années, il y a eu un programme d'entretien d'environ 20 millions d'euros. On repart sur une nouvelle campagne évaluée à 16 millions d'euros ou un peu plus. D'autres projets sont sous maîtrise d'ouvrage de la Ville comme le doublement des vannes et un certain nombre de travaux annexes. C'est normal que l'on vérifie périodiquement l'état de 15 km de digues et que l'on fasse ce *« gros entretien »* quand c'est nécessaire.

Jean BERANGER, **habitant de la Croix de Pierre** : quelles mesures pourrait-on mettre en place pour éviter justement une inondation sur Toulouse ? Car dans les études on considère les digues comme transparentes : c'est bien, mais ce qui nous intéresse c'est de savoir comment on peut éviter des inondations. Est-il possible par exemple de concevoir des bassins de rétention en amont de Toulouse de façon à réguler le cours de la Garonne ?

Pascal SAUVAGNAC : les digues protègent l'ensemble des Toulousains, pour toute crue qui irait jusqu'à la crue historique. Par contre on prend en compte le risque de rupture dans l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondations, c'est son rôle de réglementer l'urbanisation derrière les digues par exemple surélevant les planchers, pour éviter d'aggraver l'exposition des Toulousains aux risques d'inondations.

Concernant les espaces en amont il est très difficile de trouver des zones d'expansion qui soient suffisamment importantes pour absorber la crue historique. Celle-ci avait un débit particulièrement fort : 7 500m^3/seconde. Et il faudrait vraiment des très grands bassins de rétention en amont pour pouvoir réguler les débits d'une telle crue sur l'agglomération toulousaine. C'est par conséquent extrêmement difficile à mettre en place sur le bassin de la Garonne.

Remarque de Claude ARNAUD dans la salle : la crue de 1875, c'était 1 milliard de mètres cubes d'eau.

Pascal SAUVAGNAC : 7500 m^3/s c'est le pic de crue et non la quantité totale d'eau qui est passée pendant la crue.

Jean-Jacques FOURNIER, Président de l'union des comités de quartiers de Toulouse : les inondations c'est un sujet très compliqué. On prend très en aval le problème puisque le PPRI a été prescrit en 2002, donc il y a huit ans et deux mois. Il aurait dû y avoir des réunions d'information tous les deux ans, c'est prévu par la loi. Il n'y a rien eu du tout, on a avancé clandestinement pendant des années et on arrive à la carte vue tout à l'heure.

Cette carte vient de plusieurs études hydrauliques dont une réalisée par le bureau d'études SOGREAH. Cette dernière a eu pour résultat de réduire considérablement la zone inondable ce qui explique que certains pourraient s'étonner de ne pas trouver le secteur de Lafourguette en zone bleue. SOGREAH a considéré que s'il y avait le même débit d'eau qui arrivait sur Toulouse qu'en 1875, 7500 m^3 par seconde, l'eau au lieu d'aller jusqu'à à l'hippodrome s'arrêterait 1,2 km plus en retrait avant la patte d'oie. Voilà le résultat que vous avez vu sur la carte aujourd'hui.

Cette carte est utilisée par l'État et la Ville depuis août 2006 alors qu'elle n'a aucune valeur juridique. Seuls trois plans ont une valeur juridique : le Plan de Surface Submersible (PSS) validée par décret de 1951 qui indique où l'eau est allée. Il est appliqué dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville. Le PSS reprend d'ailleurs le plan historique réalisé des ingénieurs à la fin du XIXe siècle. C'est la carte réglementaire dans l'attente du futur plan de prévention des risques d'inondations, elle a d'ailleurs valeur de plan de prévention des inondations depuis 2002.

Deuxième plan, celui des zones non endiguées avec des aléas faibles ou forts, défini par une étude « PCOM » validées en 1997 et introduite en 2000 dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la ville de Toulouse puis dans le PLU ; elle y est appelée « carte des contraintes ».

Enfin vous avez une troisième carte, celle de la cartographie des zones inondables réalisée par la DIREN Midi-Pyrénées suite au travail des géographes du Mirail. Cette carte a délimité elle aussi, non

seulement pour Toulouse mais pour tout le sud-ouest (plus de 5 000 km de cours d'eau), où était allée la crue de 1875. Pour le secteur de Toulouse, ce troisième plan est très semblable, à quelques détails près (l'hôpital Marchant par exemple), à celui du plan de surface submersible de 1951. Par un « Porter à connaissance » du préfet en 2003, ce plan a été imposé à la Ville qui doit le considérer comme le document de référence pour les documents d'urbanisme. Bien qu'informatif, ce plan a donc finalement pris un aspect réglementaire.

Donc vous voyez c'est déjà à la base très compliqué. Puis on est venu encore compliquer les choses avec ce plan SOGREAH de 2006 que l'on voit un peu partout, que personne n'a discuté, qui est issu de modélisation douteuse ; il faut savoir que c'est l'étude la plus compliquée qu'on n'est jamais réalisée en France. Cette étude très coûteuse a divisé en plus de 200 000 casiers triangulaires le flot à la traversée de Toulouse et on a appliqué des vieilles équations datant de 1843, des lignes de formule avec 14 paramètres, le tout rentré dans un ordinateur particulièrement puissant qui a réussi à « assécher » 400 ha sur la rive gauche.

Il faudrait quand même que l'on discute de ses études notamment sur les digues, ses protections qui peuvent rompre comme on l'a vu à Arles en décembre 2003. D'ailleurs à Arles les gens se sentaient protégés, car il n'avait pas vu un événement semblable depuis 147 ans. Ici à Toulouse on a présenté la crue de 1875 mais on n'a pas pris en compte les crues qui ont eu lieu avant. Combien de crue supérieure à 6 m au XVIIIe siècle ? Au début du XIXe ? On s'aperçoit que les PHEC sont dépassés dans plusieurs cas. Par exemple Le Vidourle : en un mois il y a eu un dépassement des PHEC. Ça peut arriver, et ce n'est pas seulement lié au changement climatique, des crues bien plus importantes que celle de 52, de 77 ou de 2000. Il peut nous arriver à Arles sur la figure !

Quant aux réservoirs qui sont sur les Pyrénées c'est une goutte d'eau : 100 hectomètres cube, c'est 1/12ème du réservoir de Serre-Ponçon, ce n'est rien du tout ! On ne peut pas faire de réservoir d'eau ici. C'est possible à Paris parce que là-bas la crue est lente. Et encore à Paris le lac de l'Orient ne baisse le niveau d'eau que d'une dizaine de centimètres.

Revenons sur Toulouse : des arrêtés « digues » ont été pris le 19 janvier dernier : ces trois arrêtés nous les contestons fortement. Pour deux raisons : la première, c'est qu'il est dit que la digue de Langlade est maçonnée alors qu'elle est en terre. D'ailleurs l'étude GETEC-EDF de novembre 2005 a montré que cette digue était très dangereuse, le conseil municipal de Toulouse a traduit cela dans une délibération en écrivant que *« cette digne ne résisterait pas à une crue de type 1875 »*. Il n'y a pas que la digue de Langlade, il y a celle des Amidonniers, celle des Sept-Deniers, qui sont considérés dans cette étude comme présentant des grandes faiblesses.

Deuxième raison pour laquelle nous contestons cet arrêté « digues », c'est qu'elles sont classées en catégorie B : l'arrêté considère que sur St Cyprien il n'y a que 29 000 habitants concernés et non 50 000. Mais c'est faux, car l'arrêté s'appuie sur la crue de projet de la digue actuelle, or il faudrait considérer une crue plus haute de 50 cm. J'ai fait mes calculs on arrivait à 51 000 habitants en considérant les PHEC. On aurait dû classer les digues en A. Surtout que le préfet a le pouvoir de surclasser les digues de B à A s'il considère que les enjeux sont considérables. Et si on ne classe pas en A la digue sur la rive gauche de Toulouse, aucune digue en France ne mérite d'être classée en A ! Ici nous somme dans un cas unique en Europe les gens ne le savent pas : 7500 m³ par seconde et 20 mètres de dénivelé sur 15 km ; à Paris on a 2,90 mètres sur moins de 13 km de l'entrée à la sortie. Comprenez bien que la puissance de l'eau est fonction du carré de la vitesse, c'est gigantesque !

(Applaudissements)

Animateur : est-ce que pour résumer vos propos on pourrait dire que finalement on n'est pas assez protecteur ?

Jean-Jacques FOURNIER : oui

Thierry VATIN : dans cet exercice d'élaboration du plan de prévention des inondations on est souvent confronté à deux types de réaction : tous ceux qui pensent que l'on a sous-estimé le risque, tous ceux qui pensent que l'on a surestimé le risque (dans la salle : *« non ce n'est pas vrai jamais »*). Ce que nous pouvons dire c'est que l'Etat n'a pas été passif avant d'engager ce PPRI. Des études avaient été faites par le passé avec les moyens d'époque (études hydro-géomorphologiques de la DIREN Midi-Pyrénées). Aujourd'hui nous ne sommes pas sans rien appliquer en matière de zones inondables, il existe un plan de surfaces submersibles. Sachez aussi que l'État prend en compte les aléas les plus forts dans le cadre de l'obtention des permis de construire.

Mais au fil du temps on précise les études, on affine les modèles, et on enrichit la connaissance de l'aléa. Quand on a une meilleure connaissance de l'aléa on définit mieux le risque. C'est ce qui nous amène aujourd'hui, après une douzaine d'études depuis de 2005, à ce résultat, dont l'étude SOGREAH approuvée par le préfet en 2006 . C'est le croisement de toutes ses études qui permit de réaliser la carte les aléas. Bien sûr ce résultat tout le monde est en droit de le contester. Il faut aussi savoir à un moment arrêter les études, aller à l'étape supérieure, et les traduire dans un projet de plan de prévention du risque d'inondation. Aujourd'hui la meilleure garantie pour les Toulousains qu'on applique une règle cohérente pour tous : c'est ce plan de prévention du risque d'inondation.

Mme. SERRE, conseillère de secteur Toulouse Nord : ma question s'adresse aux services d'urbanisme de la Ville au sujet des nouvelles constructions et l'obtention des permis de construire. Aujourd'hui dans le quartier des Amidonniers un projet qui respecte la surévaluation des habitats a été rejeté. Faut-il attendre la fin et la validation du plan de prévention du risque d'inondation par le préfet en 2011 pour revoir la position des services de l'urbanisme de la ville de Toulouse ?

Cyril GUIGNARD : vous parlez d'un projet au 59, rue des Amidonniers. Sur ce dossier ce ne sont pas les services urbanisme de la mairie de Toulouse qui bloquent le projet mais bien les services de l'État et le préfet. Au titre du Plan de Surface Submersible un avis défavorable à été donné vis-à-vis des aspects hydrauliques et de la sécurité publique. Il se trouve que dans la réglementation en vigueur il nous est demandé, dès lors où une étude améliore la connaissance du risque, de la prendre en compte lorsque nous émettons un avis. Ceci pour des questions de responsabilité pénale et pour éviter toute négligence. La jurisprudence est très claire sur ce point.

Revenons sur les Amidonniers. Nous avons conduit des études pour voir ce qui se passerait juste derrière les digues de Toulouse dans le cas d'une rupture. Les premières études ont été réalisées 2006 et on disposait à la fin de cette année d'éléments nous permettant de délimiter des zones où il y avait un réel danger à l'arrière immédiat des digues. Aux Amidonniers, on est dans une des configurations les plus sensibles (j'y habite) puisqu'on a à peu près 5 mètres d'eau qui s'abattent et comme nous avons les terrains d'EDF et des terrains de sport, il n'y a pas d'obstacles à l'écoulement des eaux. Donc les vitesses d'eau sont élevées et les forces se propagent très loin. Le projet se situe dans la zone la plus exposée. Je ne veux pas anticiper sur le projet de règlement qui sera présenté

début octobre mais on est sur une zone avec de forts écoulements, donc des questions de sécurité publique se posent.

Jean-François FELIPE, Président de l'association « Les rives du Touch » : nous nous battons contre le projet d'un promoteur immobilier qui veut faire un ensemble destiné à la défiscalisation en bordure du Touch. Fort heureusement, il y a eu des avis défavorables de la préfecture puisque le terrain se situe en zone inondable. Il faut savoir que les zones de Tournefeuille et de Plaisance, qui sont dans la même configuration, sont interdites à toute construction, alors qu'elles seraient autorisées a priori par le PLU de Toulouse. Je voulais savoir si le PPRI qui est en cours d'élaboration prendra en compte ce type de modification et s'il considèrera aussi le projet de la mairie de Tournefeuille d'endiguer le Touch jusqu'à la limite de la commune de Toulouse. Cet endiguement aggraverait fortement le risque d'inondation du Touch à Toulouse, inondations pour être très fortes »

Pascal SAUVAGNAC : ce secteur autour du Touch fait partie des zones non endiguées. Donc, dans ce cadre-là, on applique la règlementation nationale qui distingue les zones urbanisées des zones non urbanisées. En zone non urbanisée, lorsqu'on est en zone inondable le principe d'inconstructibilité est appliqué, quel que soit le niveau d'aléa. Lorsqu'on se situe en zones urbanisées, on fait une différence entre la zone d'aléa fort et la zone d'aléa faible à moyen : principe d'inconstructibilité en zone d'aléa fort, prescriptions pour adapter la construction aux risques encourus en zones d'aléa faible à moyen (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre).

Dans la salle : certaines mairies rendent totalement inconstructibles mais pas les autres...

Pascal SAUVAGNAC : le principe est le même pour toutes les communes de Haute-Garonne. Le fait que la zone soit urbanisée ou non urbanisée détermine le principe de constructibilité en zones inondables. Imaginons que, dans une commune, vous ayez un terrain agricole situé à 3 km du centre-ville. Et bien si ce terrain se situe en zone inondable, c'est le principe d'inconstructibilité qui va s'appliquer. Imaginons maintenant que vous ayez un terrain situé en zone inondable, mais à proximité du centre urbain, classé en zone constructible au titre du PLU. Dans ce cadre-là, si l'aléa n'est pas un aléa fort, on pourra construire mais en appliquant des mesures de réduction de la vulnérabilité en rehaussant, par exemple, les niveaux de plancher.

Thierry VATIN : il n'y a pas « deux poids deux mesures ». C'est exactement la même doctrine qui est appliquée pour la détermination des aléas et des risques. Elle l'est de la même façon dans toutes les communes: l'État qui fixe la méthode (prescrite par le préfet) et ce sont nos services qui conduisent la procédure. Le maire ne peut pas choisir sa méthode. Certes, les terrains sont tous différents et donc on peut avoir des résultats variables en terme d'inondabilité, d'enjeux et donc de risque. Mais la règlementation est claire : en zone d'aléa fort, le terrain est inconstructible, dans une zone d'aléa faible, il y a éventuellement des prescriptions.

Enfin, pour les cas particuliers, si vous avez des questions spécifiques sur un terrain ou un permis, on ne peut pas les examiner au cas par cas en réunion publique comme ce soir. Ce sera bien évidemment l'objet des 8 permanences de quartier prévues en octobre. On vous y attendra pour répondre à toutes vos questions.

Cyril GUIGNARD : par rapport à ce projet immobilier en bordure du Touch et à l'endiguement sur la commune de Tournefeuille, il y a effectivement des projets. Mais comme le demande la réglementation, des compensations hydrauliques sont prévues : on n'a donc pas d'aggravation du niveau d'eau, sur la base de la crue centennale, en aval de Tournefeuille. Les impacts hydrauliques de ce projet d'endiguement sont très minimes, grâce justement aux compensations.

Yvette BENAYOUN-NAKACHE, Conseillère municipale à la Mairie de Toulouse et habitante du quartier de Croix de Pierre : si j'ai bien suivi vos explications, prévenir c'est guérir. Alors je ne parlerai pas du Cancéropôle qui est déjà en construction et dont on a qualifié le terrain en zone inondable. Par contre j'ai une interrogation par rapport à la ligne « Garonne » du tramway qui doit partir des arènes, traverser le boulevard Déodat de Séverac, prendre une portion de l'Avenue de Muret, qui est donc une zone concernée par les inondations, et également enjamber le Pont Saint-Michel. En termes d'autorisations, ce projet important pour la mairie de Toulouse peut poser problème, il ne faudrait pas être exposé dans le futur à un refus ou rencontrer une zone inondable incontournable.

Pascal SAUVAGNAC : le PPRI ne réglemente pas les infrastructures de transports, il n'y a pas de principe d'interdiction à la mise en œuvre de ces infrastructures. Par contre, dans le cadre du dossier que devra élaborer la SMAT Etat-Tisseo, il faudra prendre en compte le caractère inondable de la zone où se situera le tramway, notamment bien sûr pour l'avenue de Muret. Par exemple tout ce qui est équipement électrique à proximité devra respecter la réglementation relative aux zones inondables : un poste électrique sur l'avenue de Muret devra être mis en conformité avec une étanchéité lui permettant d'être protégé en cas d'inondation. On peut demander des mesures préventives à la SMAT, à l'opérateur, pour réduire l'impact qu'aurait une inondation sur l'infrastructure.

Yvette BENAYOUN-NAKACHE : et le métro à Saint-Cyprien ?

Pascal SAUVAGNAC : dans le cadre du métro, il y a déjà des dispositions qui ont été mises en œuvre. Par exemple à la station Saint-Cyprien des dispositifs spécifiques existent, pour justement se protéger en cas de problème.

Yvette BENAYOUN-NAKACHE : lesquelles ?

Pascal SAUVAGNAC : il y a des dispositifs qui permettent d'étanchéifier la station, de la fermer en cas d'inondation du secteur. Ce sont des dispositifs classiques en matière d'inondation.

Marie COURCELAUD, section locale de l'association du Bouclier Bleu (association pour la préservation du patrimoine face au risque) : ma question concerne la détermination des enjeux : la réflexion a-t-elle avancé sur la prise en compte du patrimoine dans le PPRI ou si cet aspect relevait encore des communes ?

Thierry VATIN : je laisserais peut-être mes collaborateurs compléter, mais l'objectif du PPRI, c'est d'abord de protéger les personnes…

Marie COURCELAUD : … Et les biens !

Thierry VATIN : et les biens, bien sûr, mais voilà, c'est avant tout de protéger les personnes et d'éviter d'aggraver l'exposition des personnes et des biens au risque d'inondation. Pour ce qui est du patrimoine existant, le PPRI apporte au moins une connaissance du risque. A partir de là, les propriétaires ou ceux qui gèrent patrimoine collectif, l'Etat ou la collectivité, peuvent prendre des mesures de protection, de prévention. A quoi vous faites allusion ?

Marie COURCELAUD : nous sommes au Musée des Abattoirs, qui est en zone inondable.

Thierry VATIN : tout à fait. Je crois que le premier objectif du PPRI, c'est justement ça : donner un niveau d'informations suffisamment précis de façon à ce que chacun puisse en tenir compte et prendre des mesures. La Ville de Toulouse, voire même les représentants de la préfecture travaillant sur la sécurité civile pourront vous répondre sur le plan communal de sauvegarde et le plan d'inondation communal. Vous expliquer concrètement, en cas d'événement, ce qui est mis en œuvre pour sécuriser et éventuellement évacuer les zones en cas de rupture de digues. On essaie de prévoir cet événement suffisamment en amont. Monsieur Fournier expliquait tout à l'heure le phénomène torrentiel avec 7500 m3 par seconde de débit de pointe : ça veut dire que l'eau descend très vite. On ne dispose que de six ou sept heures. Mais on peut prévenir, alerter, les dispositifs existent en cas de crue. Il y a aussi le service de prévision des crues à la Direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées. Mais avant tout il y a la prévention : ce qu'il faut protéger, les zones qu'il ne faut plus urbaniser.

Vincent BERNARDIN, habitant du quartier : vous parlez de protection des habitants, mais on doit aussi penser à l'activité économique. L'infrastructure du tramway sera un vecteur de dynamisation du secteur avenue de Muret, aujourd'hui en difficulté sur le plan des commerces par exemple. Les mesures qui seront prises, dans cette zone fortement exposée seront-elles de nature à restreindre l'arrivée de commerce, le développement d'activités ?

Pascal SAUVAGNAC : vous avez pu le voir lors de l'exposé : l'avenue de Muret est située en zone d'aléa très fort, puisqu'on est à proximité de la digue. La mutation d'activité en rez-de-chaussée serait néanmoins autorisée dans cette zone, justement pour permettre de garder une activité pour ce quartier.

Henri BONNET : le PPRI prévoit-il un plan d'évacuation des populations ? Car pour moi le plus important et comme vous l'avez dit, ce sont les populations avant le bâti. Je tiens à donner un exemple de plan d'évacuation : je travaillais au CROUS à la cité universitaire, avec notamment Daniel FAUCHE. Lors de la crue de 2000, la préfecture a fait évacuer la cité. Pour nous, ça a été difficile sur le moment mais on s'est rendu compte par la suite que cet exercice imposé, notamment lors de la catastrophe AZF, avait eu des conséquences positives : dans les trois heures qui ont suivi, les 1 200 étudiants de la cité universitaire ont été dispatchés sur toute la ville, ce qui n'a pas été le cas dans toutes les cités universitaires.

Thierry VATIN : tout à fait, nous sommes d'accord. Alors, la réponse en cas de crise, c'est tout d'abord la prise en compte de l'ensemble des mesures existantes. Dans le plan communal de sauvegarde et le plan inondation communal, qui va être d'ailleurs renforcé pour tenir compte de l'ensemble des aléas, dont le risque de rupture de digue. La ville peut ce soir vous dire deux mots ou répondre à vos questions, en particulier sur le plan communal de sauvegarde.

Pascal SAUVAGNAC : en matière de gestion de crise, la loi de sécurité civile de 2004 donne responsabilité à la fois au préfet mais aussi au maire, puisque le maire doit prévenir le risque d'inondation et mettre en sécurité les populations en cas de problème. Dans ce cadre, lorsqu'un PPRI est approuvé, la municipalité a deux ans pour mettre en place un plan communal de sauvegarde dans lequel se trouvent toutes sortes de dispositions pour mettre en sécurité la population. Nathalie LIBOUREL de la direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs à la mairie de Toulouse va vous présenter le dispositif toulousain actuellement en place.

Nathalie LIBOUREL de la direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs à la Mairie de Toulouse (commente des diapositives à l'écran) : bonsoir. Tout d'abord, le maire, en tant que directeur des opérations de secours sur le territoire de Toulouse, doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : c'est un outil opérationnel de sécurité civile qui contient tous les documents de compétences communales et d'information préventive relative à la sécurité et aux risques majeurs. On y trouver tous les moyens dont dispose le maire pour assurer l'alerte de la population, la protection des personnes et des biens, les moyens disponibles en termes, par exemple, de capacités d'hébergement, de restauration, d'information et de communication. Au regard de chacun des risques majeurs qui concernent la ville de Toulouse, en particulier l'inondation, le plan présente les aléas, les enjeux et les stratégies d'action.

On a déjà aujourd'hui et depuis plusieurs années un Plan Inondation Communal (PIC). Il a été révisé en 2007 et est encore en cours de révision. Depuis 2007, il intègre les ruptures de digues. Le plan, sur le principe, définit les actions des différents services de la ville et également les moyens à mettre en œuvre par la communauté urbaine du Grand Toulouse. Ceci à la demande du maire, en fonction du niveau de la Garonne à l'échelle de référence du Pont-Neuf. Le Plan Inondation Communal prend en compte les zones situées derrière les digues mais aussi les établissements sensibles : petite enfance, personnes âgées, soin, santé, éducation... Le plan organise l'alerte des secteurs pour le refuge des personnes où leur évacuation. Dans ce cadre, justement, on a un projet d'automates d'appel téléphonique en masse. Ce plan va de pair avec la vigilance des crues.

Jean-Jacques VIDAL, chef du service Risques Naturels et Ouvrages Hydrauliques à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées (DREAL) (commente des diapositives à l'écran) : bonsoir, pour mettre en place la vigilance des crues, on a besoin principalement d'information hydrologique. Le bassin supérieur de la Garonne est couvert de stations de mesures qui permettent de connaître le niveau d'eau et les quantités de pluie. Ces informations sont collectées par un central qui est géré à la DREAL.

A partir de ces informations, croisées avec des informations météorologiques, on qualifie chaque jour les cours d'eau surveillés, dont la Garonne. Deux fois par jour, on traite ce qu'on appelle la procédure vigilance : on essaie de définir le risque de crue potentiel qui peut se produire dans les 24 heures à venir. La situation peut être verte, quand il n'y a pas de risque de crues, ou jaune orange ou rouge suivant bien sûr l'importance de la crue ; jaune indiquant des crues risquant d'être débordantes. Cette première phase de vigilance permet de se mobiliser au cas où une crue pourrait se produire.

Ensuite, lorsque l'événement arrive, on produit des bulletins et des prévisions : elles sont mises à disposition sur le site Internet www.vigicrues.gouv.fr accessible à tous. On trouve sur ce site, d'une part, toutes les informations des hauteurs d'eau que j'ai évoquées, mais aussi la prévision de crue, sur Toulouse et ailleurs. Cette prévision est valable pour les 6 à 8 prochaines heures. C'est le délai de prévision dont on dispose pour Toulouse, compte tenu des pentes très fortes, des phénomènes de rapidité et de concentration des eaux qui empêchent de prévisions à longue échéance.

Philippe SERRA, habitant l'avenue Grande Bretagne : je constate que les rues « augmentent », au fur et à mesure que l'on coule de l'asphalte. Souvent les chaussées se situent à plus d'1 m au-dessus du niveau des maisons anciennes. Il est évident qu'en cas de très forts orages, où de petites crues - ne parlons pas des grandes - toute l'eau va partir dans les maisons. Est-ce que l'on pourrait faire quelque chose pour remédier à ce problème ?

Pascal SAUVAGNAC : le PPRI prend en compte un aléa par inondation et par débordement : il ne réglemente pas tout ce qui est relatif au ruissellement urbain. Donc par exemple le réseau d'eaux pluviales qui sature et va inonder la maison en contrebas de la route n'est pas réglementé par le PPRI : il ne prescrit pas des mesures sur la problématique de gestion des réseaux d'eaux pluviales. Le PPRI se concentre sur des phénomènes extrêmes, très violents, qui auraient un impact majeur sur l'ensemble des personnes et des biens.

Frédéric RUGDER du comité de quartier de la Croix de Pierre : croyez-vous que les digues en terre jusqu'à Langlade seront suffisantes en cas de crue excessive ? Car nous avons le lycée Gallieni derrière qui accueille plus de 1 400 élèves. L'État va-t-il consolider ces digues en dur ou estimez-vous qu'elles sont suffisantes telles qu'elles sont maintenant ?

Thierry VATIN : comme cela a été évoqué, les digues de Toulouse ont des caractéristiques techniques et structurelles toutes différentes. Nous sommes dans une logique de sécurité publique, donc bien évidemment on adaptera ces structures pour s'assurer que le niveau de protection soit suffisant quel que soit le type de digues. Ainsi, dans le programme de travaux que nous avons prévu, la priorité sera sur ces trois secteurs qu'a cités monsieur Fournier : Langlade, Sept-Deniers et les Amidonniers. Ces digues seront prises en compte à hauteur de leurs structures et seront bien évidemment prioritaires dès 2011 dans les travaux de grands entretiens.

Youssef BENAMARA, Association des Copropriétaires du Bazacle : par extension à la question précédente, quel est l'état objectif des digues de Toulouse aujourd'hui ? Quelle est la capacité d'absorption d'eau du Canal du Midi pour réguler les crues ?

Pascal SAUVAGNAC : un diagnostic a été réalisé en 2005 : il a identifié des travaux d'entretien sur l'ensemble des 16 km de digues. L'état actuel des digues n'inspire aucune inquiétude mais nécessite quand même sur les trois secteurs que l'on vous a cités des travaux un peu plus importants de remise à niveau.

La deuxième question sur le Canal du Midi, dès lors que la Garonne dépasse 1 mètre au Pont-Neuf, les portes de l'écluse Saint-Pierre, qui permettent l'accès de la Garonne au Canal du Midi, sont fermées. Elles restent fermées jusqu'à ce que la Garonne redescende au-dessous d'1 mètre. Il n'est pas question d'avoir les portes de l'écluse Saint-Pierre ouverte en cas de crue majeure de la Garonne, puisque dans ces conditions on aurait une inondation résiduelle d'autres secteurs plus au nord de l'agglomération. Dont dès 1 m, ce qui est un niveau relativement faible, on ferme les portes de l'écluse, portes conçues pour résister à une crue de type 1875.

Une habitante : si nous avions une crue aujourd'hui et que les digues rompaient, comment serions-nous prévenus, nous particuliers ? Vous avez parlé des collectivités, moi je vous parle actuellement en tant que particulier que nous sommes tous. Comment serions-nous prévenus par exemple si d'ici huit heures, les digues de la Garonne rompaient ?

Pascal SAUVAGNAC : nous vous avons un présenté tout à l'heure le dispositif : il est de la responsabilité du maire d'informer la population sur les différents risques auxquels elle serait exposée, en cas d'alerte déclenchée par les services de prévision des crues.

Dans la salle : et sur le plan pratique ?

Thierry VATIN : Nathalie LIBOUREL va vous préciser le plan communal de sauvegarde au vu de ce nouveau risque de rupture de digue. M. Vidal vous l'a dit, on dispose d'une prévision, c'est le meilleur atout, on est capable de repérer au moins six heures avant un phénomène de nature torrentielle. À partir de ce moment-là, on déclenche effectivement tout le système du plan communal de sauvegarde. Il s'agit de déterminer en fonction de la hauteur d'eau, les mesures d'information des habitants, voire d'évacuation.

Pascal SAUVAGNAC : je voudrais rajouter un mot sur la vigilance météorologique qui est mise en place : lorsqu'un événement vraiment très important survient (vous avez vu la semaine dernière sur le Gard), le département bascule en vigilance rouge et à partir de ce moment, la population devrait commencer à s'y intéresser, notamment grâce aux moyens qu'à la mairie pour informer les populations.

Nathalie LIBOUREL : au niveau de l'alerte, aujourd'hui les moyens sont essentiellement représentés par la police municipale avec ses véhicules et ses haut-parleurs. Donc, effectivement, au regard des zones situées derrière les digues, ce n'est pas suffisant et satisfaisant. C'est pourquoi on porte un projet d'automates d'appel téléphonique en masse - nous travaillons actuellement sur son cahier des charges - dont dispose déjà un certain nombre de grandes villes en France. Il s'agit d'appeler les particuliers, les établissements d'activités, tous les numéros qu'on aura pu récupérer sur les annuaires et les numéros des personnes qui se seront inscrites par exemple via le site Internet de la Ville.

En cas d'alerte un message préenregistré est envoyé. Les personnes accusent alors réception du message à l'aide de leur téléphone. On a éventuellement possibilité, avec certaines solutions existantes aujourd'hui, d'avoir une représentation cartographique des appels dont la réception a été confirmée. Du coup, on peut ensuite cibler l'alerte par la police municipale dans les zones où nos services n'ont pas eu confirmation de la réception du message d'alerte.

Danielle CHARLES, conseillère municipale de Toulouse : je voulais revenir sur la mise en œuvre du plan de prévention du risque d'inondation : je suis étonné qu'il soit applicable ville par ville alors qu'on a des structures qui s'appellent le Scot, communauté urbaine. Il me semble que cela pourrait être appliqué de manière beaucoup plus globale sur le territoire.

Thierry VATIN : ce n'est pas faux. Il y a d'ailleurs des procédures possibles de PPRI intercommunaux. Donc, effectivement, dès qu'on le peut, maintenant on met en place ce type de procédure en prenant si possible le territoire d'un bassin complet. Ici à Toulouse ça s'est fait de façon différente, peut-être parce qu'à Toulouse la problématique est particulièrement complexe avec les digues. Il est temps maintenant d'aller jusqu'au bout de ce plan de prévention du risque d'inondation, l'ensemble du bassin sera ainsi complètement couvert par des PPRI.

M. ROSANO, habitant du quartier Casselardit : ce soir on parle à juste titre du risque d'inondation mais il n'est pas impossible que l'on vous interpelle de temps en temps sur le manque d'eau à Toulouse. Pour gérer ce manque d'eau, on a entendu parler de la grande retenue d'eau de Charlas. Ne pourrait-on pas associer ces deux réflexions ? Un barrage tel que celui qui pourrait être construit à Charlas pour pallier le manque d'eau, ne pourrait-il pas de manière complémentaire gérer un surplus d'eau et ainsi protéger la Ville de Toulouse ?

Thierry VATIN : Il y a des barrages qui existent en amont c'est certain. Mais ils sont largement insuffisants à gérer les crues exceptionnelles : toutes les retenues déjà existantes sont très loin du compte par rapport aux énormes masses d'eau qui pourraient descendre, des phénomènes de crue cévenole. Par exemple, la crue de 1875 c'était le 23 et 24 juin. On est sur des phénomènes tout à fait spécifiques, ce n'est pas la crue de fin d'hiver, c'est un phénomène où une grande quantité d'eau tombe en un temps très court.

Et là, je dirais, il vaut mieux laisser l'eau s'étaler naturellement, en tout cas les retenues comme imaginé jusqu'à maintenant seraient loin d'être capables de contenir ces crues. D'ailleurs celles qui existent aujourd'hui sont dites « transparentes » par rapport à ces phénomènes tellement leur contenance est faible. Après ça, il y aurait aussi le risque de rajouter un risque, celui de rupture de la retenue. Je crois que là-dessus, il faut aussi laisser la nature faire son cours, tenir compte de l'urbanisation existante, laisser les champs d'expansion naturels des crues et ne pas trop les urbaniser : c'est la meilleure solution plutôt que d'essayer de prévenir des crues de ce niveau-là qui sont des phénomènes de retours 300 ou 400 ans.

M. ROSANO : on se rend compte que pour lutter contre ce risque d'inondation, ce n'est pas un seul procédé, mais plusieurs qu'il va falloir utiliser. Renforcer les digues, créer des portes… Ma question est : est-ce que cette retenue d'eau peut être un procédé complémentaire aux autres pour pallier le risque d'inondation ?

Pascal SAUVAGNAC : les débits, les quantités d'eau sont tellement importants en cas de crue généralisée sur l'ensemble du bassin de la Garonne et de l'Ariège, ce n'est pas juste une petite zone au niveau d'une hypothétique retenue à Charlas qui peut changer quoi que ce soit. Cela montre d'autant plus la complexité à mettre en œuvre des retenues un petit peu partout pour prendre en compte les millions et les millions de mètres cubes d'eau de la crue historique de la Garonne.

Martine LASERRE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat : j'entends parler de digues, mais je voudrais savoir ce qu'il advient de la Garonne juste avant, en amont, à savoir de l'entrée de Toulouse jusqu'à Langlade. Toute cette zone-là est une zone d'activité industrielle sur laquelle va s'installer le Cancéropôle avec notamment une clinique. Il existe aussi une zone Seveso, des terrains sur lesquels des choses qui sont protégées mais certainement encore un petit peu dangereuses. Je voudrais donc savoir quelle est l'attention toute particulière que va apporter le PPRI sur cette zone.

Autre point qui me semble essentiel : jusqu'à l'entrée de Toulouse au niveau de la route d'Espagne, il y a une digue bien évidemment, mais ce secteur se trouve juste à la fin de la zone non endiguée qui est constituée par la zone du Cancéropôle et sur laquelle vient de s'installer toute une zone d'activités industrielles et artisanales, qui fait partie de la Zone Franche Urbaine, et qui risque d'être exposée assez violemment en cas de rupture de la digue à ce niveau-là.

Pascal SAUVAGNAC : sur le secteur du Cancéropôle, comment expliqué tout à l'heure il y a une réglementation particulière, toutes les constructions dans cette zone là sont réalisées avec une obligation de réduction au maximum de la vulnérabilité. Toutes les constructions se retrouvent au-dessus de la zone inondable. Plus particulièrement sur la partie de Langlade, en effet le Cancéropôle n'est pas endigué mais le champ d'inondation est bloqué par un dispositif qui a été mis en place par la mairie juste à l'aval de cette zone. Il évite que les eaux puissent s'engouffrer sous le pont de la rocade et aillent inonder le secteur de Langlade. Ainsi, le batardeau qui se trouvait sous le pont de Langlade a été supprimé après les aménagements réalisés dans le cadre du Cancéropôle.

Mme. FERRER, habitante de Saint-Cyprien : je voulais savoir, dans l'hypothèse de ce « petit tsunami », vers quels secteurs il faut chercher à fuir. Certainement vers Purpan, je ne sais pas…

Pascal SAUVAGNAC : c'est une bonne question. Comment on vous l'a dit tout à l'heure, les secteurs les plus dangereux se situent à proximité des digues. Dès lors que vous allez vous éloigner des digues, vous allez réduire votre exposition au risque. Donc en cas de rupture, il faut s'éloigner au maximum des digues et donc aller vers le quartier de La Cépière.

Thierry VATIN : juste un complément. Il est vrai qu'on est là pour mettre à plat et vraiment discuter sur le risque, sans tabou. C'est notre métier d'aller jusqu'au bout de l'analyse du risque. Malgré tout, on fait tout pour que cela n'arrive pas. C'est le premier point à retenir. D'ailleurs c'est pour ça qu'il y a un programme de confortement avec la ville, des travaux, c'est important.

Mais bien évidemment, la sagesse, c'est de tout faire pour que cela n'arrive pas et de prévoir éventuellement ce risque. N'en ressortez pas forcément totalement inquiets en vous disant : *« demain je vends et je vais vivre ailleurs »*.

De plus, vous l'avez vu, il y a des mesures de prévision de crues en amont, le plan communal de sauvegarde... Il faut connaître le risque, s'en prémunir, mais sachez aussi que la puissance publique met tout en œuvre pour que les gens soient sauvés en cas d'incident. Par rapport à votre question, le plan communal de sauvegarde donnera toutes les consignes à suivre en cas d'évacuation bien évidemment.

Nicole FOURNIE, Présidente de l'association Rue D'Orbesson : pour rester sur les aspects pratiques, la mairie va-t-elle éditer un fascicule avec par exemple quartier par quartier toutes les zones d'évacuation concernées, un mode d'emploi ? Est-ce que les gens pourraient recevoir un petit fascicule chez eux qui leur dirait où se rendre en cas d'alerte avec une zone de refuge bien déterminée dans chaque quartier et une conduite précise à tenir pour toutes les personnes ?

Nathalie LIBOUREL : dans un premier temps il y a tout ce qui concerne l'information préventive sur les risques majeurs, avec un document d'information communal sur les risques majeurs qui présentent les risques et des consignes à suivre. Ce document est prêt, on attend le feu vert pour pouvoir le mettre en place. Sera distribuée également dans les boîtes aux lettres un petit document avec pour chaque risque, les consignes à suivre de manière générale. Mais effectivement, la proposition que vous faites est tout à fait intéressante : avoir chacun par secteur des données plus précises. Cela a été fait sur Paris d'ailleurs, pour chaque arrondissement : chaque arrondissement a reçu des données sur les zones inondables et les conduites à tenir.